

VOTRE CPAM VOUS INFORME

Vos échanges avec la CPAM se simplifient

Un nouveau service disponible 24h/24

Désormais, toutes les correspondances que vous transmet la CPAM peuvent être intégrées directement dans l'espace messagerie de votre compte ameli. Lorsqu'un nouveau document vous sera envoyé, vous recevrez, en temps réel, une notification par mail vous invitant à vous connecter à la messagerie de votre compte ameli pour le consulter.

Chaque document est téléchargeable en format PDF et accessible pendant une période de six mois, vous pouvez ensuite conserver les fichiers de votre choix sur un disque dur, une clé USB ou tout autre support personnel.

Profitez sans attendre de ce service !

Il vous suffit de valider une adresse mail dans votre compte ameli pour recevoir les informations de la CPAM. Si c'est déjà fait, vous n'avez aucune autre démarche à effectuer.

Astuce : pensez à mettre à jour votre adresse mail lorsque vous en changez (sur votre compte ameli, dans la rubrique « Mes informations personnelles » puis « Mes coordonnées »).



Avec l'appli ameli, simplifiez-vous la vie !

Où que vous soyez et à tout moment, profitez des services proposés par votre Cnam depuis votre mobile ou votre tablette (suivi de vos remboursements, commande d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie, vérification de la bonne transmission des informations de paiements à votre organisme complémentaire, téléchargement d'attestations de droits, d'indemnités journalières ou de votre relevé fiscal).

Téléchargez-la sans attendre dans l'App Store ou dans Google Play.

L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé

Article adressé le : 02/03/2016